

Une communauté pour une mission commune¹

L'étude des différents envois en mission, complétée par la lecture de quelques lettres de Vincent de Paul et de Louise de Marillac permet de préciser comment les Fondateurs perçoivent la mission des Filles de la Charité, la mission des différentes communautés et de dégager le rôle spécifique de la Sœur Servante

1. La mission des Filles de la Charité

La mission est confiée à une communauté

La lecture des envois en mission fait apparaître, en tout premier point, que cet envoi concerne un groupe de Sœurs, une communauté, même si cette communauté n'est constituée de deux Sœurs. Louise de Marillac insiste auprès de celles qui partent à Montreuil sur Mer :

« Surtout il se faut bien garder de prendre part en son particulier aux œuvres auxquelles Dieu nous fait l'honneur de nous employer, soit par vaine complaisance, satisfaction ou vues de vanité auxquelles souvent nous devons renoncer »²

La Mission n'appartient à aucune des Sœurs en son particulier. Elle est confiée à une communauté.

« (Elles) n'envisageront l'un et l'autre emploi que comme étant affaire de Dieu, et se considéreront toutes deux ensemble choisies de sa Providence pour agir unanimement ensemble. »³

Mais chaque Sœur est appelée à s'y engager personnellement avec toutes les richesses de sa personnalité. Allant à Montreuil sur Mer, Anne Hardemont et Marie Lullen vont se trouver dans un petit hôpital qui accueille aussi bien des malades que des enfants abandonnés. Vincent de Paul questionne Louise de Marillac au cours du Conseil, quelques jours avant le départ des deux Sœurs :

« Il faut maintenant voir laquelle aura charge des pauvres honteux, et laquelle aura soin des pauvres enfants. A qui avez-vous pensé, Mademoiselle ?

Mademoiselle dit que, pour l'expérience que ma sœur Anne avait de longue main du service des malades, elle estimait qu'il valait mieux que ce fût elle, et que, comme ma sœur Marie Lullen avait connaissance de la manière dont on gouverne les enfants dans les hôpitaux, elle s'en acquitterait bien »⁴

Le choix du service confié à chacun respecte la compétence acquise au long des années. Louise de Marillac, toutefois, souligne tout l'aspect communautaire de leur service.

« Mademoiselle dit que toutefois elles se pourraient réciproquement aider l'une l'autre, en sorte que, quand elles auraient besoin, l'une ne dit point à l'autre : Ce n'est pas mon affaire.»⁵

¹ Province de Marseille - 1999

² Avis pour les Sœurs allant à Montreuil sur Mer - E. 763

³ Instructions pour les Sœurs partant à Montreuil sur mer - juin 1647 - Ecrits 764

⁴ Conseil du 19 juin 1647 - Doc. 467

⁵ Conseil du 19 juin 1647 - Doc. 467

Anne ne peut ignorer ce que fait Marie et réciproquement. Il est si facile de s'enfermer dans son propre travail, de ne voir que ses pauvres et d'oublier totalement que sa compagne a aussi un service très prenant, avec des pauvres qui l'accaparent. Louise de Marillac fait préciser à Monsieur Vincent l'importance de la réflexion communautaire :

« Mon Père, il y a à cette heure quelque chose à dire sur la manière d'agir de nos sœurs entre elles. Votre charité ne trouverait-elle point à propos que tous les jours elles prissent quelque temps ensemble, d'une demi-heure ou environ, pour se rapporter les choses qu'elles auront faites, les difficultés qu'elles auront rencontrées, et aviser ensemble de ce qu'elles auront à faire ?

O mon Dieu ! oui, dit notre honoré Père, il faut cela: grande communication l'une à l'autre, s'entre-dire tout. Il n'y a rien de plus nécessaire. Cela lie les cœurs, et Dieu bénit le conseil que l'on prend; de sorte que les affaires en vont mieux. Tous les jours, à la récréation, vous pouvez dire: "Ma sœur, qu'avez-vous rencontré ? Aujourd'hui, telle chose m'est arrivée, que vous en semble ? " Cela fait une si douce conversation que vous ne le sauriez croire. »⁶

Si l'aide communautaire au XVII^{ème} siècle pouvait comporter le remplacement au niveau de la tâche elle-même, elle impliquait aussi et surtout la compréhension du service de l'autre, dans l'écoute, dans la recherche ensemble de solutions aux multiples problèmes qui se posaient afin de mieux répondre aux besoins des pauvres.

L'importance de la communauté, de la vie fraternelle en communauté, est sans cesse rappelée aux Sœurs. A Richelieu, Barbe et Louise, après quelques mois de vie commune, n'arrivent plus à se supporter. Louise de Marillac les interpelle très vivement :

" J'ai appris ce que j'ai toujours appréhendé beaucoup que votre petit emploi qui réussissait si bien pour le soulagement des malades et l'instruction des filles, n'a de rien servi à votre perfection, et au contraire, il semble que cela vous ait nui, puisque la bonne odeur que vous donniez commence à se perdre. Pensez, mes bonnes Sœurs, ce que vous faites : vous êtes cause que Dieu est souvent offensé, au lieu qu'il était glorifié, le prochain scandalisé, et vous donnez sujet de ne pas tant estimer le saint exercice de la charité. Comment osez-vous un jour paraître devant Dieu pour lui rendre compte de l'usage que vous aurez fait de la grâce si grande qu'il vous a faite de vous appeler à la condition en laquelle il vous a mise ; il en prétendait tirer sa gloire et voilà que vous l'usurpez." ⁷

Ce n'est pas le service lui-même qui est remis en cause, mais l'attitude communautaire. Ce que les deux Sœurs vivent à Richelieu n'est plus en conformité avec la mission confiée : Dieu n'est plus honoré. La fin de la lettre se termine par un souhait : que les deux Sœurs puissent vivre une vraie réconciliation pour témoigner ensemble de l'Amour du Christ.

" J'offre à notre bon Dieu l'acte de réconciliation que je m'assure vous ferez de tous vos cœurs remplis de bonne volonté, auxquels j'unis le mien, afin que nous obtenions ensemble la miséricorde dont nous avons besoin et la grâce de vivre dorénavant de l'amour de Jésus Crucifié." ⁸

Les Sœurs de la communauté de Bernay ont su surmonter les difficultés de relation qu'elles avaient éprouvé entre elles deux au début de la fondation. Elles ont compris que la véritable union, l'amitié profonde naissent et s'expriment dans un mouvement continu de dépossession de soi. Louise peut écrire trois ans après leur envoi dans ce bourg de Normandie :

"Je me réjouis dans l'espérance que j'ai que vous êtes en très grande union ensemble ; que le support que vous avez l'une de l'autre fait que vous n'êtes qu'un cœur et un même esprit en celui de Jésus-Christ, et qu'ainsi vous êtes à grande édification à tout le monde." ⁹

⁶ Conseil du 20 juin 1647 - Doc. 472

⁷ Louise de Marillac à Barbe Angiboust et Louise Ganset - 26 octobre 1639 - Ecrits 20

⁸ Louise de Marillac à Barbe Angiboust et Louise Ganset - 26 octobre 1639 - Ecrits 22

Barbe Angiboust, arrivée à Brienne depuis quelques mois, a écrit à Louise de Marillac en lui disant tout le bien que l'on disait des Filles de la Charité. La réponse souligne l'importance de l'union communautaire pour bien faire l'œuvre de Dieu :

" Oh ! qu'il fait bon être fidèles à Dieu, qui fait rendre tant d'honneur à ses bonnes servantes, pour marque de son éternelle affection. Ce qu'il demande de vous présentement, mes chères Sœurs, c'est une grande union et un grand support l'une de l'autre, et que vous travailliez ensemblement à l'œuvre de Dieu, en grande douceur et humilité." ¹⁰

Pour Louise de Marillac, comme pour Vincent de Paul, tout service puise sa force dans la communauté réunie au nom de Seigneur. Et cette communauté fraternelle lui donne toute sa signification. Les Constitutions reflète cette fidélité au Charisme originel :

« Appelées et assemblées par Dieu, les Filles de la Charité mènent la vie fraternelle en commun en vue de leur mission spécifique de service. » ¹¹

La mission vient de Dieu

Toute mission, en Église, vient de Dieu. Les Sœurs ne peuvent l'oublier. Louise de Marillac le soulignait aux deux Sœurs de Montreuil

«(Elles) n'envisageront l'un et l'autre emploi que comme étant affaire de Dieu. » ¹²

Se savoir choisies et envoyées par Dieu lui-même pour poursuivre l'œuvre de son Fils sur la terre : quelle responsabilité cela représente. Que de fois, Vincent de Paul le redit aux Sœurs s'émerveillant d'un tel choix . S'adressant aux quatre Sœurs envoyées à Sedan secourir les soldats blessés en juillet 1654, il ne peut cacher son émotion :

« Tout bon œuvre vient de Dieu. Or, s'il en est un bon, c'est celui de servir les malades d'autant qu'il surpasse les autres en valeur. C'est Dieu qui vous appelle là, puisque c'est pour y faire du bien ; car c'est lui qui appelle au bien tous ceux qui s'y portent ; mais c'est le diable qui appelle au mal, et le monde aussi. O Sauveur ! comment peut-on entendre ces paroles sans fondre en larmes : " Je vais faire ce qu'un Dieu a fait sur la terre ! " Quel bonheur plus grand que celui-là ! » ¹³

Son émerveillement est toujours aussi grand lorsqu'il s'adresse en 1659 aux trois Sœurs envoyées à Narbonne

« Vous êtes choisies de Dieu entre tant d'autres pour aller travailler à son œuvre ... pour aller faire en ce lieu-là ce que le Fils de Dieu a fait sur la terre Oh ! si vous connaissiez la grandeur de la grâce de Dieu sur vous vous seriez dans l'étonnement que Dieu se veuille servir de vous pour de si grandes choses. »¹⁴

Louise de Marillac aura à encourager les Sœurs tentées par le découragement devant la lourdeur du service des pauvres. Aux Sœurs de l'hôpital d'Angers, elle rappelle le choix de Dieu pour leur mission d'hospitalières :

⁹ Louise de Marillac a Laurence Dubois - 16 novembre 1657 - Ecrits 575

¹⁰ Louise de Marillac à Barbe Angiboust - 11 juin 1652 - Ecrits 395

¹¹ Constitutions 2,17

¹² Instructions pour les Sœurs partant à Montreuil sur mer - juin 1647 - Ecrits 764

¹³ Conférence du 23 juillet 1654 - Conf.470

¹⁴ Conférence de septembre 1659 - Conf. 905

« Quand je songe au bonheur de vous toutes, j'admire que la Providence vous aie choisies; faites-en bon usage et contentez Dieu servant vos maîtres ses chers membres, avec dévotion, douceur et humilité, et ne vous mettant pas en peine si vos sens vous disent autre chose, pensez que notre bon Dieu se contente d'un cœur de bonne volonté. Je supplie sa bonté remplir le vôtre de son saint amour .»¹⁵

Envoyées à Ussel, Anne Hardemont et Avoie Vigneron vivent assez mal les difficultés de toute nouvelle implantation. Louise de Marillac les invite à méditer sur le dessein de Dieu qui ne correspond peut-être pas à ce qu'elles pensaient trouver sur place

« Je loue Dieu de tout mon cœur de la disposition en laquelle vous me témoignez être, et compatiss néanmoins à la peine que vous sentez pensant ne rien faire[...]. Que savez-vous, ma chère Sœur, pourquoi la Providence vous réserve, vous laissant cachée en son Fils, et néanmoins travaillant sans éclat et sans bruit au service des pauvres qui est d'accomplir le dessein de la divine Providence avec grande sûreté. »¹⁶

Accepter de Dieu sa mission, c'est accepter de marcher à sa suite. C'est toute la communauté qui s'engage dans cette suite du Christ. Révéler quelque chose du Dessein de Dieu, témoigner de son Amour de Dieu pour tous demande une expérience commune de la présence du Seigneur, avec le double mouvement : présence dans le pauvre et présence au sein de la communauté.

La mission est réponse aux besoins des pauvres

Si la mission reçue de Dieu est confiée à une communauté, elle est toujours en vue d'une réponse aux besoins des pauvres. Or, les pauvretés sont multiples, variées. Les réponses doivent être adaptées, diversifiées suivant les nécessités.

Au cours de la Conférence du 18 octobre 1655 , Vincent de Paul jette un regard sur les 22 années vécues par la Compagnie des Filles de la Charité. Il décrit comment Dieu a suscité des réponses inédites pour soulager ceux dont personne ne voyait la souffrance.

« Mes sœurs, ces pauvres enfants abandonnés, qui n'avaient personne qui prissent soin d'eux ... Notre Seigneur s'est voulu servir de la Compagnie pour en avoir soin ; dont je rends grâces à sa bonté. »

Il parle avec émotion des forçats, soulignant que c'est Dieu qui a suscité un tel emploi :

« Oui. mes sœurs, c'est Dieu qui vous l'a donné, sans que vous y eussiez pensé, ni Mademoiselle Le Gras, non plus que moi ; car c'est ainsi que les œuvres de Dieu se font, sans que les hommes y pensent. [...] . Ah ! mes sœurs, quel bonheur de servir ces pauvres forçats, abandonnés entre les mains des personnes qui n'en ont point de pitié ! Je les ai vus, ces pauvres gens, traités comme des bêtes ; ce qui a fait que Dieu a été touché de compassion. »

Vincent de Paul parle ensuite des réponses données aux pauvres ouvriers âgés, à ceux qui ont de grands troubles psychiques :

« Il a encore voulu donner un autre emploi à ces filles, qui est d'assister les pauvres vieilles gens du Nom-de-Jésus et ces pauvres gens qui ont perdu l'esprit. Oui, mes sœurs, c'est Dieu même qui a voulu se servir des Filles de la Charité pour avoir soin de ces pauvres insensés »

¹⁵ Louise de Marillac à Claude Brigide - vers août 1642 - E. 81

¹⁶ Louise de Marillac à Anne hardemont - 20 décembre 1659 - E. 656

Pour chaque nouvel emploi, Vincent souligne deux points forts : un regard qui se laisse interpellé « je les ai vus », une disponibilité à Dieu : « Dieu a voulu se servir de vous », « Dieu vous a donné un nouvel emploi ».

Louise de Marillac, dans une de ces méditations, parle de « la découverte des besoins à venir, tant en France que ailleurs »¹⁷. Elle sait combien la pauvreté est mouvante, s'exprimant sous de nouvelles formes, en des lieux non encore connus. Il faut être prêtes à voir et à aller.

Toute mission comporte ces deux dimensions, celle de l'homme qui voit et celle de Dieu qui appelle.

La mission implique une profonde humilité

La mission confiée par Dieu demande à toute Fille de la Charité de s'engager dans une véritable suite du Christ. Il est très important d'entendre ce que Louise de Marillac dit aux Sœurs de l'hôpital d'Angers. Les Sœurs pensaient qu'accomplir chaque jour leur rude service des malades était suffisant. Être Fille de la Charité, c'est vivre en humilité, simplicité et charité avec tous, les malades, les compagnes, les administrateurs, les Dames de la Charité .

« Oh ! mes chères Sœurs, ce n'est pas assez d'être Fille de la Charité de nom, ce n'est pas assez d'être au service des Pauvres dans un hôpital quoique ce vous soit un bien que jamais vous ne saurez assez estimer, mais il faut avoir les vraies et solides vertus que vous savez devoir avoir pour bien faire l'œuvre en laquelle vous êtes si heureuse d'être employées; sans cela, mes Sœurs, votre travail vous sera presque inutile. »¹⁸

En 1652, Marguerite Moreau, Françoise et Madeleine Drugeon se préparent pour la lointaine mission de Pologne. A la veille de leur départ, le 5 septembre, elles reçoivent les dernières recommandations de Monsieur Vincent. L'accent est mis sur l'humilité :

« C'est un Dieu qui vous appelle. Être appelée d'un Dieu, ô, quelle grandeur de vocation [...] Notre Seigneur ne fait-il pas entendre la grandeur de la vocation disant à ses Apôtres: «Ce n'est pas vous, mais moi, qui vous ai élevés». Grand état donc, que vous devez faire de votre vocation. Humiliez-vous, mes chères Sœurs. Confondez-vous de cette grâce, et vous en rendez bien reconnaissantes. Que si vous ne vous humiliez dans la vue de votre rien, par l'étonnement que Dieu vous ait tirées de la pauvreté, de la bassesse, pour se servir de vous, que serait-ce de vous, mes chères Sœurs. »¹⁹

Envoyées à Arras en 1656, Marguerite Chétif et Radegonde Lenfantin reçoivent une mission très précise : favoriser la mise en route de la Confrérie de la Charité. Les deux Sœurs auront à contacter les différentes Dames de la Charité d'Arras, à réfléchir à l'organisation de la Confrérie soit sur toute la ville, soit sur une paroisse. Vincent de Paul sait que ce travail est difficile. Il souligne les dispositions indispensables :

« Les moyens que vous avez pour bien faire ce que Dieu demande de vous[...] c'est une grande humilité de vous-mêmes. [...] Le deuxième moyen, c'est la charité premièrement et l'union entre vous. O mes sœurs, grande charité et support ! [...] Le troisième moyen, c'est l'humilité envers les autres, grande humilité envers tout le monde, estimer tout le monde et préférer tous les autres à vous. »²⁰

¹⁷ Notes sur les Assemblées des Dames - E. 782

¹⁸ Louise de Marillac à Madeleine Mongert - 27 juin 1645 - E. 127

¹⁹ Envoi des Sœurs en Pologne - E. 789

²⁰ Conférence du 30 août 1656 - Conf. 617

Les difficultés avec les Dames de la Charité sont assez fréquentes : les points de vue sur la manière de servir les pauvres divergent parfois. Louise invite les Sœurs à oser dire leur point de vue, à défendre le bien des pauvres, mais à parler et agir avec beaucoup d'humilité.

« Ce que vous avez à faire est que, parmi tous ces petits différends, vous soyez bien humble, que vous preniez garde que l'on ne vous puisse accuser d'arrogance ni suffisance ; mais vous devez toujours penser que vous êtes sujette à tous, la dernière de tous. »²¹

Leur nom « Servantes des pauvres » ne doit pas être un simple titre. Il est nécessaire d'en approfondir toute la portée :

« Le souvenir et la qualité des Filles de la Charité de “servantes des pauvres” est bien nécessaire pour les tenir en leur devoir »²²

Parler de la mission de la Fille de la Charité, c'est reconnaître que cette mission est une mission reçue de Dieu par l'intermédiaire de l'Église et des Supérieurs, qu'elle est confiée à une communauté, que cette mission doit toujours être une réponse aux besoins des pauvres et qu'elle implique, de la part de toutes, une profonde humilité. Les Constitutions affirment dès les premières pages cette dimension de la vocation de la Fille de la Charité

« Les Filles de la Charité, en fidélité à leur baptême et en réponse à un appel de Dieu ,se consacrent entièrement et en communauté au service du Christ dans les Pauvres, leurs frères, avec un esprit évangélique d'humilité, de simplicité et de charité.»²³

2. La Sœur servante et la mission communautaire

Saint Vincent, en nommant les toutes premières Sœurs Servantes, expliquait qu'elles étaient pour « la perfection de l'œuvre », pour que la Compagnie réalise le plus parfaitement possible le dessein de Dieu. Dans l'Écho de la Compagnie de mars 1984 , le Père Lloret écrit que l'unique nécessaire est de rejoindre le plus parfaitement possible le projet de Dieu sur nous, projet exprimé par Saint Jean d'une manière admirable :

« Dieu a tellement aimé le monde qu'il lui a donné son Fils Unique, afin que tout homme qui croit en lui ne périsse pas, mais obtienne la vie éternelle. »

A Chartres, Louise de Marillac a fait une prière impressionnante, demandant à Marie que la Compagnie soit détruite plutôt que de s'établir contre la volonté de Dieu.

La Sœur Servante a, de part sa nomination, une responsabilité particulière face à ce projet de Dieu . La patente qui est lue, puis remise à chaque Sœur Servante lors de son “installation” dans une maison explique son rôle :

« Il vous appartiendra notamment de maintenir dans votre communauté l'esprit de la Compagnie, l'observance des Constitutions et Statuts.»

²¹ Louise de Marillac à Laurence Dubois - 16 février 1658 - E.584

²² Louise de Marillac à Barbe Angiboust - 4 décembre 1654 - E. 455

²³ Constitutions C.1, 4

Les Constitutions mettent à la disposition des communautés et de la Sœur Servante un moyen concret pour un moyen pour assurer ensemble la mission commune, lui donner toute sa vitalité : c'est le Projet Communautaire. Les Constitutions en parlent en deux articles. Tout d'abord au chapitre de la vie fraternelle :
« C'est en vue du service du Christ dans les Pauvres que la Communauté locale élabore un projet de vie. Chaque Sœur, quels que soient son âge, sa fonction, la forme de ses engagements, se sait responsable de contribuer avec toutes les ressources de sa personnalité à la mission commune, tout en ayant à cœur d'apprécier et d'accueillir la pensée de ses Sœurs. »²⁴

Le deuxième article est dans le chapitre concernant le gouvernement :

« Pour assurer la vitalité de son service du Christ dans les Pauvres, en référence à la mission confiée par l'Église locale et la Province, chaque Communauté établit son projet de vie. »²⁵

Importance du Projet communautaire

L'importance de ce Projet communautaire local va être, sans cesse, soulignée par les Assemblées Générales . Un article lui est réservé dans tous les documents inter-Assemblées. Le document « Au Carrefour » de l'Assemblée de 1985 est très explicite :

« La mission commune [de la communauté locale] s'exprime dans le projet communautaire, axe dynamisant de l'unité et du service du Christ dans les pauvres. »

Le document « Au puits de Jacob » de l'Assemblée 1991 signale que toute communauté est appelée à la conversion et propose comme route à suivre ensemble :

« Élaborons et révisons régulièrement des Projets communautaires dynamisants. »

La dernière Assemblée de 1997 dans le « Feu Nouveau » revient avec beaucoup d'insistance sur les Projets communautaires. Dans le chapitre sur la civilisation de l'Amour, elle prend comme engagement de :

« Recréer des communautés enracinées en Jésus Christ qui sachent partager l'expérience de Dieu, vivre la communion dans le dialogue et le discernement, en mutuelle attitude de servantes mobilisées par des projets communautaires créatifs, réalistes, exigeants et évaluables. »²⁶

Il est bon de s'interroger sur le Projet communautaire face à la mission commune. N'a-t-on pas, parfois, réduit ce Projet communautaire à un simple horaire, à une simple répartition des tâches au sein de la communauté locale.

Élaboration du Projet communautaire

Il y a eu beaucoup d'écrits, notamment dans les Échos de la Compagnie, sur le Projet Communautaire. Mais dans la pratique, il est parfois difficile à élaborer toutes ensemble en communauté. Que peut faire la Sœur Servante ?

1° Être persuadée de son utilité

²⁴ Constitutions des Filles de la Charité C. 2, 20

²⁵ Constitutions C.3, 46

²⁶ Document interassemblée 1997 - Le Feu Nouveau - page 5

Une communauté qui n'a pas de but se paralyse en s'arrêtant aux problèmes et aux difficultés de chaque jour. Le Projet communautaire est un projet, c'est-à-dire une ébauche de ce que l'on veut construire ensemble pour le bien des pauvres.

Le projet communautaire a pour but de maintenir la finalité de la Compagnie, s'exprimant à travers les services de chacune. Il doit assurer la vitalité du service des Pauvres. En septembre 1986, Mère Duzan insistait auprès des Sœurs de la Retraite internationale :

« Un Projet bien élaboré avec un ensemble de repères, de jalons placés sur la route à parcourir ensemble est le moyen sûr de bien vivre, au quotidien le « appelées et assemblées » en vue du service des pauvres, sur le terrain de la mission que la Compagnie vous confie. Ce projet communautaire permet de rester dans la ligne du Charisme. » ²⁷

C'est donc pour la Sœur Servante un moyen qui lui est offert pour maintenir sa communauté dans la finalité de la Compagnie, dans la fidélité au dessein de Dieu.

2° Favoriser le partage des réalités de vie

Pour établir son projet communautaire, pour définir ensemble les grandes lignes d'action, la communauté doit tenir compte des réalités de vie du lieu où elle se trouve. Connaître le quartier, le secteur avec ses richesses et ses manques, les orientations de l'Église locale est indispensable.

Le Père Lloret, en 1987, insistait avec force sur la nécessité du partage en communauté dans la préparation de ce projet :

« Le partage en communauté nous permettra d'être complémentaires les uns des autres dans une même visée apostolique, de mieux nous comprendre et mieux nous accepter, de mieux atteindre le monde des pauvres en toutes ses dimensions, de témoigner auprès d'eux de façon plus cohérente, de nous redire les convictions communes qui nous animent en profondeur. » ²⁸

Ce partage exige tout à la fois d'oser dire ce que l'on vit, pourquoi on le vit, comment on veut le vivre. La Sœur Servante doit aider chacune à s'exprimer, doit favoriser le respect de l'expression de chacune. Ce partage ne peut se contenter d'un exposé superficiel, d'un exposé centré sur son propre service. Il doit permettre de repérer les besoins des pauvres du quartier, du secteur...

Quels que soient les engagements de chacune, des orientations communes peuvent se dégager. Que l'on exerce une fonction d'infirmière, d'enseignante, d'animation pastorale, une même attention prioritaire peut être portée aux jeunes désœuvrés, ou aux femmes analphabètes, ou aux conflits vécus par des groupes de population très diverses, etc...

3° Établir un projet dynamisant

Il n'est pas toujours facile de savoir comment vivre authentiquement le charisme vocationnel aujourd'hui et dans telle situation. Le Projet communautaire doit ouvrir des pistes nouvelles, tout en restant réalistes, par exemple choisir de mettre l'accent sur la formation de la personne, ou sur la compréhension et l'acceptation entre groupes de populations diverses, ou sur la justice dans la cité.

La dynamique peut venir d'une orientation commune dans l'action, mais aussi d'une attitude prioritaire dans le comportement. Par exemple, mettre l'accent sur l'unité communautaire dans un secteur où les divisions

²⁷ Echos de la Compagnie - septembre 1986 - page 300

²⁸ Echos de la Compagnie - avril 1987 - page 214

sont criantes, mettre l'accent sur l'humilité là où chacun veut imposer son point de vue, mettre l'accent sur la simplicité du style de vie lorsque l'on vit dans un secteur très démuné...

Ce projet communautaire doit soutenir la vie de la communauté en toutes ses dimensions : spirituelle, communautaire, missionnaire... Le Père Quintano, dans son article sur la vie communautaire, réaffirme:

« Le Projet communautaire est un instrument dynamisant de tout ce qui constitue la vie d'une communauté locale »²⁹

4° Enraciner le projet communautaire en Jésus Christ

Toute communauté de Filles de la Charité est avant tout une réalité de foi, une manière de concrétiser la suite radicale du Christ. Le document « Feu Nouveau », au chapitre sur les convictions, affirme que

« Le Christ et les pauvres sont les deux pôles inséparables qui doivent orienter, aujourd'hui et toujours, l'être et la mission de la Compagnie. »³⁰

L'Assemblée a donc pris comme engagement :

« Recréer des communautés enracinées en Jésus Christ qui sachent partager l'expérience de Dieu. »³¹

Le commentaire du Père Quintano, dans son article sur la Vie communautaire dans les Échos de la Compagnie de février 1998, est très explicite :

« Pour Saint Vincent, la communauté des Filles de la Charité est appelée à être une icône de la Trinité. Le mystère trinitaire est mystère de personnes en communion, don des unes, accueil de la part des autres, unité dans la diversité. La confession de la Trinité comporte l'exigence de vivre la fraternité. »³²

Le projet communautaire aura à mettre en évidence les dynamismes proposés par les Constitutions pour ce partage de la Foi et de l'expérience de Dieu. Le Père Quintano les nomme : partage d'oraison, réflexions sur l'Évangile, révision de vie et de la mission, correction fraternelle, etc..

« S'ils sont vécus en authenticité, ces dynamismes communautaires sont une aide et un élan pour la croissance spirituelle de la communauté. »

Les échanges, les partages spirituels en interrogeant la foi de chacune, viennent affermir la mission commune.

La communauté doit être bien consciente que le projet communautaire est bien plus que des lignes écrites sur du papier. Il représente un effort sincère de la part de toutes les Sœurs pour rendre leur service : « Vision de Foi et mise en œuvre de l'Amour dont le Christ est la source et le modèle. »³³

Du fait du mandat reçu dans la communauté locale, la Sœur Servante assume donc une responsabilité particulière face à la mission commune, face au projet de Dieu pour tous les pauvres rencontrés et servis par les Sœurs. Comme toute personne chargée d'une responsabilité, elle devra en répondre, en rendre compte.

²⁹ Echos de la Compagnie - Février 1998 - page 57

³⁰ Document interassemblées 1997 - page 2

³¹ Document interassemblée 1997 - page 5

³² Echos de la Compagnie - février 1998 - page 55

³³ Constitutions C.2, 1

Dans un deuxième temps, vous allez chercher à travers des extraits de lettres de Louise de Marillac comment au XVIIème les Fondateurs ont compris et fait vivre ce rendre compte, et nous verrons ensuite, comment à l'aube du XXIème siècle, ce rendre-compte peut être compris et vécu.